

**Parc Automobile - Renouvellement du contrat d'assurance
«Flotte automobile» - Appel d'offres**

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Conformément à l'usage en vigueur pour tous les contrats municipaux engageant des dépenses pour le budget de la Ville, il est proposé de faire à nouveau appel à la concurrence en vue d'obtenir les conditions les plus avantageuses pour le renouvellement des différents contrats d'assurance «Flotte Automobile».

Il est précisé que le nouveau contrat prendra effet au 1^{er} janvier 1993.

Le montant global de la dépense par année peut être évalué à 750 000 F.

Le Conseil Municipal est invité à m'autoriser, après avoir approuvé le cahier des charges, à signer le contrat à intervenir après appel d'offres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.